0730013T
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE VAUGELAS
8 RUE JEAN-PIERRE VEYRAT
73006 CHAMBERY CEDEX
Tel : 0479621962

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Convention accueil stagiaire M2

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 57
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/02/2026
Réuni le : 26/02/2026
Sous la présidence de : Pierre Ronchail
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention d'accueil d'un stagiaire de master 2 : Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer la convention d'accueil d'un stagiaire de Master 2 mathématiques avec l'UGA. Cette convention organise les modalités d'accueil de ce stagiaire, M. Rémi PIERES, qui viendra en mise en situation professionnelle au lycée sur 4 journées (13, 20,27 mars et 3 avril 2026), pour une durée totale de 24h maximum, dans le cadre de sa préparation au concours de l'agrégation.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ronchail
Prénom : Pierre
Signé le : 03/03/2026 16:01:01

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.